

BULLETIN

de la Fédération jurassienne

de l'Association internationale des travailleurs.

Ce Bulletin paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois. On s'abonne auprès de M. Alfred Andrié, monteur de boîtes, à Sonvillier
 Prix de l'abonnement: 4 fr. pour un an, 2 fr. pour six mois. — Pour l'étranger, le port en sus.

SONVILLIER, 15 FÉVRIER 1873.

Extrait du procès-verbal

de la séance du Comité fédéral jurassien du
 2 février 1873.

1. Une section alsacienne communique un exposé de sa manière d'envisager l'organisation de la classe ouvrière. Cette communication dénote une appréciation tout à fait identique à celle des autres sections de la Fédération jurassienne, en matière d'organisation.

Concernant l'apparition hebdomadaire du *Bulletin*, elle se range à la manière de voir exposée dans la dernière circulaire du comité fédéral.

2. La section de Moutier adhère également à cette circulaire et envoie la somme de 25 francs pour solder son compte d'abonnement au *Bulletin*, année 1872, accompagnée d'une liste d'abonnés pour l'année 1873.

3. La section slave de Zurich annonce qu'à part sa participation aux abonnements du *Bulletin*, elle a ouvert une souscription pour assurer la publication du *Bulletin*.

4. La Section de Neuchâtel annonce qu'ensuite des explications fournies par le Comité fédéral, elle renonce pour le moment à sa proposition concernant l'apparition hebdomadaire du *Bulletin*. Elle demande que le prochain Congrès jurassien ait lieu à Neuchâtel; elle a renouvelé son comité, composé comme suit :

James Guillaume, professeur, secrétaire-correspondant; Ch. Higuélin, coiffeur, secrétaire des séances; F. Wenker, mécanicien, caissier.

L'adresse est James Guillaume, Place d'armes, 5, Neuchâtel.

5. La section de propagande socialiste de la Chaux-de-Fonds annonce que, dans la question du *Bulletin*, elle se joint aux considérations et résolutions adoptées par les Sections du Locle et de Sonvillier.

Elle envoie la somme de vingt francs, pour solder son compte d'abonnements au *Bulletin* — année 1872 — et communique la liste de ses abonnés pour le premier trimestre de 1873.

6. La Commission fédérale de la Région espagnole, qui a remplacé, depuis le Congrès de Cordoue, le Conseil fédéral espagnol, et qui siège à Alcoy, envoie une circulaire contenant un résumé des résolutions administratives du Congrès de Cordoue et se rattachant à l'organisation de l'Internationale en Espagne.

7. Il est donné communication de trois documents anglais: le premier est une circulaire signée de

quelques membres scissionnaires du Conseil fédéral anglais, et protestant contre la convocation d'un Congrès régional anglais; le second est une circulaire analogue émanant de la « Section étrangère de Manchester ». Le troisième est un appel du Conseil fédéral anglais, en réponse aux deux premiers. L'insertion de ce dernier document au *Bulletin* est votée.

8. Un projet de circulaire à adresser spécialement aux sociétés corporatives adhérentes à la Fédération jurassienne est approuvé.

9. Un projet de circulaire à adresser aux Conseils fédéraux des diverses Régions de l'Internationale est également approuvé.

Séance du 9 février 1873.

1. La section de Porrentruy communique une troisième liste d'abonnés au *Bulletin* pour l'année 1873.

2. La Section de Genève communique l'adresse de son nouveau correspondant, qui est: A. Claris, rue du Mont-Blanc, 9, Genève. Elle demande l'envoi d'un certain nombre d'exemplaires de chaque numéro du *Bulletin*, qu'elle se chargera de vendre.

3. La section de Neuchâtel propose que la question de la *Statistique du Travail* soit mise à l'ordre du jour du prochain Congrès jurassien.

4. Le Conseil général de New-York communique une résolution par laquelle, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Congrès de la Haye, il suspend la Fédération jurassienne jusqu'au prochain Congrès général.

Il est résolu que cette lettre sera insérée au *Bulletin*, et le Comité fédéral jurassien invite en même temps les journaux socialistes à la reproduire, afin que tous les internationaux soient informés de la situation faite à la Fédération jurassienne.

Le Comité fédéral juge qu'il n'y a pas lieu à d'autres démarches; il s'en tient à la circulaire qu'il a adressée aux Conseils fédéraux, sous la date du 2 février.

5. Il est donné lecture d'une lettre de la Commission fédérale espagnole siégeant à Alcoy, en date du 28 janvier 1873. Un résumé de cette lettre sera inséré au *Bulletin*.

6. Une circulaire de la fédération ouvrière de Naples annonce l'ouverture d'une souscription pour la publication, en un volume, des écrits de Vincenzo Pezza, ainsi que des manuscrits qu'il a laissés.

7. Il est fait lecture d'une circulaire adressée à tous les groupes de l'Internationale par le groupe révolutionnaire socialiste de New-York (ancienne Section 2). — Un résumé de cette circulaire sera inséré au *Bulletin*.

Il est résolu en outre qu'un exposé des vues révolutionnaires qui se sont fait jour dans le sein de

la Fédération jurassienne sera envoyé à toutes les Fédérations, en vue de dissiper les malentendus qui existent à notre égard, à propos de la question politique.

Une lettre de sympathie sera spécialement envoyée au groupe révolutionnaire-socialiste de New-York.

Le secrétaire des séances.

Paul JUNET.

La suspension de la Fédération jurassienne

Voici la reproduction textuelle de la lettre par laquelle MM. F.-A. Sorge et Cie, qui prennent le titre de Conseil général de New-York, nous annoncent la *suspension de la Fédération jurassienne*.

« Conseil Général de l'Association internationale des travailleurs.

» Sous date du 8 Novembre 1872 la lettre suivante fut envoyée à la fédération jurassienne :

(Suit la copie de la première lettre du Conseil général, que nous avons déjà imprimée, dans le *Bulletin* du 15 décembre 1872, et que, vu le peu d'espace dont nous disposons, nous croyons pouvoir nous dispenser de reproduire ici.)

» Aucune réponse n'ayant été reçue par le Conseil Général jusqu'à ce jour — le 5 Janvier 1873 —, soixante (60) jours après, le Conseil Général, en obéissance aux articles 2 et 6, chapitre II des règlements administratifs (« du Conseil Général »), est obligé de suspendre et par la présente il suspend la fédération jurassienne jusqu'au prochain Congrès Général.

» Toutes les sections et membres de la fédération jurassienne, qui n'auront ni reconnu ni confirmé les résolutions de leur Congrès extraordinaire du 15 Septembre 1872 de St-Imier, sont invités à faire l'union avec la fédération Romande en attendant l'établissement de la fédération régionale Suisse.

» Le Conseil général :

F.-J. Bertrand, Fr. Bolte, C. Carl, S. De-reure, Fornaccieri, S. Kavanagh, G.-F. Laurel, E. Levièle, F.-A. Sorge, C. Speyer, E.-P. St-Clair.

» *Le Secrétaire général,*

» F.-A. SORGE.

» New-York, le 5 Janvier 1873.

» A la fédération jurassienne par Adh. Schwitzguébel, Sonvillier. »

La provocation à la discorde et au manque de solidarité, qui termine cette lettre, ne trouvera pas d'écho parmi les Sections de notre Fédération. Elles resteront unies plus étroitement que jamais, inébranlables dans leur fermeté et calmes dans la conscience de leur droit, devant les actes insensés de ceux qui prétendent former le gouvernement de l'Internationale.

Quant à l'opinion des autres fédérations, les déclarations du Congrès italien de Rimini, du Congrès espagnol de Cordoue, et du Congrès belge de Bruxelles, ont été assez éloquents et assez catégoriques, et nous tenons à remercier encore une fois les travailleurs de ces trois régions pour l'admirable esprit de solidarité dont ils font preuve à notre

égard. Quant à l'Angleterre et à l'Amérique, on verra, par deux articles que nous publions plus loin, ce que dans ces deux pays on pense du Conseil général de New-York et des personnages qui le composent. La France seule, malheureusement, ne peut élever la voix en ce moment ; mais, pour juger de ses sentiments, il suffit de rappeler que toutes les sections de France dont nous connaissons l'existence font partie intégrante de la fédération jurassienne, à défaut d'une fédération française que les persécutions du gouvernement les empêchent de former.

Terminons par un trait qui fera plaisir aux membres de notre fédération. Dimanche 9 février, les Sections de la Vallée de la Vesdre (Belgique) étaient réunies en Congrès à Verviers, et quelques heures après l'ouverture de ce Congrès, le télégramme suivant arrivait à l'adresse de notre fédération :

« Verviers, 9 février, 1 h. et demie soir.

Le Conseil de New-York suspend la Fédération jurassienne. Vive à jamais la Fédération jurassienne !

Au nom du Congrès de Verviers :

Gérard GEROMBOW. »

Circulaire

aux Conseils fédéraux des diverses Régions de l'Internationale.

Compagnons,

Les résolutions adoptées par les récents Congrès régionaux d'Espagne et de Belgique, la réponse faite par la commission italienne de correspondance à notre dernière Circulaire aux Fédérations, sont un éclatant témoignage que dans ces pays, où notre Association se consolide toujours plus puissamment, les ouvriers internationalistes se sont définitivement affranchis de toute attache autoritaire.

Vous comprendrez que les trois manifestations mentionnées plus haut, ont produit, dans le sein de la Fédération jurassienne, une satisfaction générale. Pendant toute l'époque où nous fûmes seuls en butte aux attaques des autoritaires de l'ex-Conseil général de Londres, ceux-ci affectaient une assurance absolue dans leurs affirmations que nous étions seuls contre toute l'Internationale ; aujourd'hui que toute l'Internationale vivante proteste et se lève imposante pour affirmer le principe de l'autonomie, cette attitude donne un éclatant démenti aux calomnies et aux arrogantes prétentions des dictateurs.

Ne nous reposons cependant pas ; nos adversaires n'abandonneront pas ainsi leur campagne. Après s'être servis, pendant trois ans, de toutes les armes possibles contre des hommes et des groupes incommodes, ils trouveront, dans leur riche arsenal, de nouvelles armes pour combattre le développement général du principe d'autonomie et de fédération. Nous devons, pour le triomphe complet de l'idée fondamentale de l'Internationale, rester énergiquement sur la brèche. Il importe avant tout que le monde ouvrier sache réellement et d'une manière catégorique si l'Internationale existe dans l'ex-

Conseil général de Londres et son successeur de New-York, ou si elle existe en dehors d'eux, par la seule volonté et combinaison des forces ouvrières des divers pays. L'Espagne, la Belgique, l'Italie viennent de se prononcer; le Portugal, la Hollande, l'Angleterre, l'Amérique ne voudront pas rester neutres dans une situation qui est devenue claire et nette.

Tout en témoignant notre satisfaction la plus profonde à nos frères d'Espagne, de Belgique, et d'Italie, pour l'attitude sympathique qu'ils viennent de prendre à l'égard de notre Fédération, nous réitérons notre appel aux fédérations des autres pays. Nous leur renouvelons notre invitation formulée dans notre dernière circulaire, de nous déclarer si, malgré l'excommunication dont nous frappe le nouveau Conseil général, elles veulent nous reconnaître la qualité de fédération régulière de l'Internationale et continuer à avoir avec nous des rapports libres et suivis pour consolider l'œuvre de notre Association.

De tristes événements empêchent la France de faire entendre sa voix dans les revendications autonomistes, mais le peuple qui, dans les temps modernes, a le premier formulé pratiquement le programme anarchiste du prolétariat, en constituant la Commune libre de Paris, ne peut pas être pour l'autoritarisme.

Compagnons! Nous pensons qu'il n'est pas inutile d'attirer votre attention sur le pacte de solidarité à établir entre les fédérations libres; la réorganisation de l'Internationale sur ses bases vraies et les moyens par lesquels cette réorganisation doit s'opérer, doit préoccuper sérieusement toutes les fédérations. — Il serait bon qu'une entente, aussi prochaine que possible, survint à cet égard entre les fédérations.

Les protestations ne suffisent pas; il faut que l'idée qui a inspiré la protestation entre dans la pratique.

Continuons tous avec énergie le travail commencé par la minorité du Congrès de la Haye.

Salut et solidarité.

Ainsi adopté en séance du 2 février 1872.

Au nom et par ordre du comité fédéral jurassien,

Le secrétaire-correspondant,

Adhémar SCHWITZGUÉBEL.

Extraits d'une lettre de la Commission espagnole de correspondance.

Alcoy, 28 janvier 1873.

... Nous appelons votre attention sur les grèves des chemins de fer portugais et du chemin de fer du nord de l'Espagne, espérant que vous les mentionnez dans votre *Bulletin*, et que vous ferez votre possible pour aider au triomphe des mécaniciens et chauffeurs espagnols et portugais, en donnant l'alerte pour que les ouvriers d'autres régions ne viennent pas prendre la place de leurs frères de la Péninsule ibérique.

Nous désirons entretenir avec vous des relations constantes et solidaires, afin de resserrer chaque jour davantage les liens qui doivent nous unir.

Nous recevons régulièrement votre *Bulletin*, et nous vous envoyons le nôtre (1). Nous vous recommandons d'y lire, dans le n° 3, la lettre que nous adressons au Conseil général de New-York....

Pour la Commission :
Le Secrétaire d'extérieur,
F. TOMAS.

(1) Depuis le 1^{er} janvier, la Fédération espagnole publie un *Bulletin* officiel paraissant chaque semaine, et rédigé par la Commission fédérale qui siège à Alcoy.

L'Internationale en Angleterre.

Le Conseil de la fédération anglaise de l'Internationale s'est prononcé, comme on le sait, contre le Congrès de la Haye, et il a convoqué à Londres, pour le dimanche 26 janvier, un Congrès des Sections anglaises pour lui soumettre la question. Ceci n'a pas été du goût de Marx, qui comptait quelques amis au sein du Conseil fédéral anglais; ces amis, à la tête desquels sont Lessner et Eug. Dupont, ont fait bande à part, et ont publié une protestation contre la convocation du Congrès. Rien de plus permis, à coup sûr; mais ces *protestants* ont cru devoir en même temps prendre pour eux le titre de Conseil fédéral anglais, bien qu'ils ne fussent qu'une petite minorité de ce Conseil. C'est la répétition du coup d'Etat exécuté en 1871 en Amérique par Sorge contre le Conseil fédéral de Spring Street.

Ce procédé a engagé le véritable Conseil fédéral anglais, composé des citoyens Roach, Mayo, Hales, Hermann Jung (1), Bradnick, Mottershead, Pape, Grout, Foster, Roberts, Boutelle, Dunn, Denis et De Walshe, à publier un appel aux Sections anglaises, dont nous avons reçu communication, et dont nous traduisons les passages principaux, à cause de son importance.

Après avoir annoncé la convocation du Congrès anglais pour le 26 janvier, le Conseil fédéral ajoute : « En vous invitant à nommer vos délégués, nous sentons le devoir de vous faire un exposé sincère des faits, afin que vous puissiez juger quels sont ceux qui ont agi conformément au principe de nos Statuts, disant « que toutes les sociétés et tous les » individus reconnaîtront la Vérité, la Justice et la » Morale pour base de leur conduite les uns envers » les autres et envers tous les hommes. » Cet exposé est rendu plus nécessaire encore par le fait que deux circulaires vous ont été envoyées dans le but de dénaturer les faits et de vous aveugler sur l'état réel des choses. Les deux circulaires en question, bien que provenant en apparence de deux corps distincts — l'une de la « Section étrangère de Manchester », et l'autre de quelques individus qui s'arrogent le titre de Conseil fédéral anglais — émanent en réalité de la même source, comme on peut le voir par la comparaison de leur contenu. Un examen un peu attentif démontre qu'elles n'ont évidemment pas pu être écrites par ceux au nom desquels on les publie, surtout en ce qui concerne

(1) Il n'est pas inutile de faire remarquer que le citoyen Hermann Jung, membre du Conseil fédéral anglais, et qui figure au nombre des adversaires de Marx et du Congrès de la Haye, n'est autre que l'ex-correspondant du Conseil général pour la Suisse. Qu'en pensera-t-on à Genève et à Zurich ?

celle attribuée à la « Section étrangère de Manchester, » Section qui n'existe que depuis trois mois à peine.

» Une de ces circulaires dit : « On vous invite à vous associer à la rébellion ouverte contre le pacte fondamental de notre Association ; » l'autre parle du « parti de la sécession. » Ni l'une ni l'autre de ces assertions ne sont vraies. Le Conseil fédéral anglais, en convoquant un Congrès, désire simplement garantir le « pacte fondamental de notre Association, » et mettre au jour les machinations des hommes qui ont tenté de bouleverser notre organisation au moyen d'un coup d'Etat.

» Le Congrès de la Haye, nous le déclarons, n'a été qu'une mystification ; et lorsque le Congrès anglais sera réuni, nous prenons l'engagement de prouver les faits suivants : Qu'il y a eu à la Haye des individus qui ont voté en vertu de mandats émanant de Sections qui n'ont jamais existé ; — que des mandats ont été donnés à des individus qui n'étaient pas membres de l'Association ; — qu'à la Haye un certain parti a offert des mandats à diverses personnes, à la condition qu'elles voteraient d'une certaine façon, offre qui a été repoussée avec indignation ; — que, à la suite d'instructions données, on avait apporté d'Amérique des mandats en blanc, qui n'avaient pas été délivrés par les Sections dont ils étaient censés émaner ; — que ces mandats ont été distribués par certaines personnes à qui leur plaisait ; — qu'un de ces mandats, venant soi-disant d'une Section allemande de Chicago, a été remis à un individu bien connu pour être en relations avec le journal le *Standard*, et duquel le citoyen Karl Marx lui-même avait dit, à peine un mois auparavant, qu'il le soupçonnait d'être un espion (1) ; — que c'est en parlant en faveur de l'admission de cet individu au Congrès que le citoyen Marx a osé dire « que c'était un honneur que de ne pas appartenir à ceux qu'on nomme les chefs » (*leaders*) du mouvement ouvrier anglais, attendu que *tous ces leaders* sont venus à Gladstone, à Morley, à Dilke, etc. » Nous prouverons en outre que ce même individu, agent du parti conservateur, a fourni au *Standard* des comptes-rendus réguliers des séances privées du Congrès, dont les correspondants de journaux avaient été exclus, donnant des détails circonstanciés sur tous les incidents plus ou moins scandaleux qui survinrent dans ces séances.

» A l'appui de toutes ces assertions, nous ne nous bornerons pas à de simples affirmations, nous présenterons des faits ; et voilà pourquoi il se trouve des gens à qui la convocation d'un Congrès anglais fait si grand peur. Ceux qui ont été les instigateurs et les instruments de ces fraudes n'osent pas affronter la vérité ; c'est pour cela qu'ils prétendent que notre convocation est illégale, et qu'ils emploient tous les moyens pour vous prévenir contre nous. Nous ne vous demandons rien d'autre que de vous décider après avoir pris connaissance des faits, et de choisir ensuite ceux qu'il vous plaira pour administrer vos affaires à l'avenir. C'est à vous de décider par vous-mêmes qui sont ceux qui représentent réellement l'Internationale et les aspirations des classes ouvrières. Nous ne prétendons pas nous attribuer le monopole de l'administration

(1) Il s'agit d'un certain M. Barry, introduit au Congrès de la Haye par Marx, grâce à un mandat en blanc de Chicago, obtenu par l'entremise de Sorge.

de vos affaires. Nous croyons que les travailleurs sont en état de se diriger eux-mêmes, à la condition qu'ils en aient la volonté.

« Nous avons à vous signaler, entre autres choses, une particularité assez singulière. Dans le rapport soi-disant officiel (1), il n'a point été donné de liste des délégués de la Haye, quoique les circulaires de nos adversaires mentionnent le chiffre de 64. Diverses résolutions y ont été ou supprimées, ou altérées ; ainsi par exemple, il avait été proposé, relativement à la contribution pour le Conseil général « d'élever cette contribution à 1 shilling (1 fr. 25 c.) par an pour tous les membres de l'Association, y compris les Unions de métier (*Trades' Unions*). » Il ne s'en est fallu que de deux voix que cette résolution ne passât ; le citoyen Engels a voté pour. Si la résolution avait été adoptée, le Conseil fédéral anglais aurait eu à payer 1 shilling par an avec les 3 pence (30 centimes) qui forment la cotisation fixée par le Congrès de Nottingham. — La résolution relative à l'action politique, est impérative dans le texte officiel, publié en français, tandis que dans la traduction anglaise elle n'est que conditionnelle. Le texte français « doit aussi servir de levier » est traduit en anglais « ought also to serve as a lever » (c'est-à-dire « pourrait aussi servir de levier »).

« C'est absolument comme si un juge, notifiant sa sentence à un condamné, au lieu de dire « vous devez être pendu, » lui disait « vous pourriez être pendu. »

» On nous dit que cette résolution est la même en substance que celle de la Conférence de Londres en 1871. Ce n'est pas vrai, et on peut s'en assurer en les comparant. La résolution de la Conférence de Londres rappelait simplement aux membres de l'Internationale le fait « que dans l'état » militant de la classe ouvrière, son mouvement » économique et son action politique sont indissolublement unis. » La résolution de la Haye déclare « que la conquête du pouvoir politique est » devenue le premier devoir de la classe ouvrière. » La première résolution constate ce fait que les deux questions sont unies, en leur donnant une importance égale, — fait sur lequel nous sommes d'accord. La seconde donne une importance spéciale à la question politique.

» Mais la plus grande sottise a été de remettre le contrôle et la direction de cette action politique entre les mains d'un Conseil général. Il est vrai que les circulaires de nos adversaires disent que « cette » résolution n'est pas obligatoire. » Mais s'il en est ainsi, nous demandons pourquoi on l'a introduite dans les Statuts ? Le Conseil général de New-York, d'ailleurs, affirme qu'elle est obligatoire ; voir sa circulaire publiée dans le n° 34 de l'*International Herald*, dans laquelle il déclare que « l'action politique a été rendue obligatoire, » en ajoutant que « les Sections n'ont pas le droit d'engager l'Internationale dans aucun mouvement avant d'avoir » consulté le Conseil général. » En d'autres termes, il est défendu aux Sections de rien faire sans la permission du Conseil général. Il est curieux de faire remarquer, en passant, comment quelques-unes des Sections qui font profession d'adhésion au Con-

(1) Il paraît, d'après ce passage, que Marx a fait publier en Angleterre un rapport soi-disant officiel sur le Congrès de la Haye ; nous ignorions l'existence de ce rapport, qu'on s'est bien gardé de nous envoyer, et les autres fédérations du continent se trouvent probablement dans le même cas que nous.

seil général, obéissent à cet ordre. La Section de West-End, par exemple, a organisé une propagande de son propre mouvement et sur des bases indépendantes; et la Section centrale de Nottingham a prêté son concours pour créer une nouvelle Association *en dehors* de l'Internationale; elle s'est liée officiellement à cette nouvelle Association, qui naturellement n'a rien à faire avec le Conseil général, — manifestant par là qu'à ses yeux l'Internationale est ou trop large ou trop étroite.

» Le nouveau Conseil général à qui a été remis le soin de diriger les destinées de l'Association (sous l'inspiration de certains membres de l'ex-Conseil général) est en guerre avec lui-même, et avant peu aura cessé d'exister. Deux des hommes élus à la Haye ont refusé d'y siéger, parce qu'ils ne voulaient pas se laisser employer comme de dociles instruments; l'un d'entre eux était le seul Américain élu. Maintenant Kavanagh, l'un des deux Irlandais qui font partie du Conseil général, se déclare à son tour dégoûté de ce qui s'y passe. Sorge, que son propre parti *n'a pas osé nommer* à la Haye, s'est fait adjoindre à ce soi-disant Conseil, et y exerce l'office de secrétaire-général. Cet homme, qui est Allemand, est celui qui a apporté d'Amérique les mandats en blanc; c'est lui qui dans un de ses discours à la Haye, disait: « Les » Américains natifs ne travaillent pas, ils vivent » aux dépens des autres; il est inutile d'essayer » de rien organiser avec eux. » Voilà l'homme dont on voudrait faire le directeur en chef de toute la politique de l'Internationale!

» Les deux circulaires en question prétendent que les résolutions de la Haye ont été complètement acceptées en France, en Allemagne, en Autriche, en Hongrie, en Portugal, en Amérique, en Danemark, en Pologne, et en Suisse, sauf un petit nombre de Sections dans ce dernier pays. Nous pourrions demander comment ces renseignements ont été obtenus? Le Conseil fédéral anglais n'a jamais rien appris de semblable, quoiqu'il soit en correspondance avec cinq des pays sus-mentionnés et qu'il en reçoive des journaux. La vérité, c'est que cette assertion des circulaires est un mensonge. Dans quelques-uns des pays énumérés, l'Internationale *n'existe pas*; on aurait donc tout aussi bien pu ajouter encore, pour grossir la liste, l'Inde, la Chine, le Japon et le royaume de Siam. Nous définissons nos adversaires de produire *une liste des noms et des adresses* des secrétaires des Fédérations et Sections qui ont reconnu le Congrès de la Haye et accepté ses résolutions. Presque toutes les Fédérations de l'Internationale les ont repoussées. Elles ont été hautement répudiées par les Conseils fédéraux d'Amérique, d'Espagne, d'Italie, de Belgique, et du Jura, par beaucoup de Sections françaises, et tout dernièrement par deux importants Congrès régionaux.

» Dans chacun de ces pays le mouvement a été spontané. C'est le scandale même de toute l'affaire qui a forcé les Fédérations à se prononcer contre elle. Elles n'ont pas pu faire autrement, lorsque les faits sont venus à leur connaissance. Il n'y a eu ni fraude ni intrigue; aucune Fédération ne nous a jamais engagés à nous occuper de cette affaire, soit en convoquant un Congrès ou autrement, et nous n'avons jamais écrit à aucune d'elles une seule ligne pour les prévenir que nous eussions l'intention de discuter cette question. S'il y a eu

« un complot pour duper la Fédération anglaise, » il a été organisé par ce parti qui, pensant que la fin justifie les moyens, a systématiquement étouffé la vérité et supprimé les faits; c'est ce que feront voir les procès-verbaux et les rapports du Conseil fédéral, s'ils sont examinés, selon notre proposition, non par un Comité secret, mais par le Congrès lui-même.

» On prétend que les critiques que nous faisons de la translation du Conseil général à New-York viennent simplement de ce qu'à nos yeux. « un » Conseil général où ne siègent pas les citoyens » Hales, Mottershead, Jung, Bradnick, Mayo et » Roach, ne peut pas représenter l'Internationale. » En réponse à cette insinuation, nous rappellerons simplement que dans la dernière séance tenue par l'ex-Conseil général, le citoyen Jung proposa « que le Conseil général n'eût plus son siège à Londres. » Cette proposition fut fortement appuyée par les cinq autres citoyens nommés plus haut, leur opinion étant que, dans l'intérêt de l'Association, le Conseil général devait être transféré sur le continent. Le citoyen Jung ne se borna pas à faire cette proposition; il remit en outre au citoyen Johannard une lettre que celui-ci était chargé de lire à la Haye dans le cas où le Conseil général serait maintenu à Londres, lettre par laquelle Jung refusait d'avance toute nomination à ce Conseil. La proposition de Jung fut rejetée, grâce à l'opposition des citoyens Marx et Engels, qui parlèrent fortement contre tout changement du siège du Conseil général; ces mêmes citoyens soutinrent plus tard à la Haye l'opinion contraire, et proposèrent le transfert du Conseil à New-York. Le motif de cette politique de girouette était, lorsque Marx et Engels soutinrent que le siège du Conseil général ne devait pas être changé, de s'assurer des votes des *blanquistes* (1) membres du Conseil, qui désiraient que le Conseil général restât à Londres. Les blanquistes furent donc flattés d'abord, puis trahis plus-tard; quand on n'eut plus besoin d'eux, on les jeta par dessus bord; aussi ont-ils dès lors donné leur démission de membres de l'Internationale.

» La politique tortueuse suivie par certains membres de l'ex-Conseil général a été quelque peu surprenante. Ainsi, le transfert du Conseil général à New-York a été proposé précisément par les hommes qui avaient obtenu la suspension du citoyen Hales comme secrétaire-général parce qu'il avait proposé au Congrès anglais de Nottingham « que le Conseil fédéral anglais correspondît » directement avec tous les autres Conseils fédéraux de l'Association et fit avec eux l'échange » des journaux. » Par conséquent, pour rester fidèle à la théorie de ces hommes, dans le cas où une grève éclaterait en Angleterre ou en Ecosse et où nous serions menacés de voir amener des ouvriers du continent, le Conseil fédéral anglais serait tenu d'écrire à New-York au Conseil général pour prier celui-ci d'écrire à son tour aux Conseils fédéraux d'Europe afin de les prévenir d'empêcher le départ d'ouvriers pour la Grande-Bretagne! Cette conséquence absurde de leur théorie suffit à prouver combien peu ces hommes, qui appartiennent à la bourgeoisie, connaissent les besoins réels des travailleurs. Ce sont eux qui ont si bien intrigué et tripoté dans les affaires de la Fédération anglaise,

(1) Les citoyens Arnaud, Cournet, Ranvier, Vaillant, Constant Martin.

que c'est merveille que cette Fédération existe encore. Si tous ses membres connaissaient la manière dont on a brouillé les cartes et dont on a pris les gens pour dupes, ils ne consentiraient plus à remettre le soin de leurs affaires à des hommes qui ne seraient pas pris dans les rangs du travail : « l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. »

L'appel du Conseil fédéral anglais donne ensuite des détails très circonstanciés sur les origines de la scission qui a eu lieu dans son sein ; nous devons nous borner à les résumer rapidement.

Pendant assez longtemps, il n'y eut pas, en dehors des Trades' Unions qui s'affiliaient en bloc, de Sections de l'Internationale en Angleterre. Ce furent les citoyens Jung et Hales qui résolurent les premiers de chercher à en constituer ; dans l'hiver de 1869 ils commencèrent à donner des conférences sur les principes de l'Internationale, et ils continuèrent en 1870. Le résultat de ces conférences fut la formation de plusieurs Sections ; la première fut celle de Bethnal Green (à Londres), et la seconde celle de Saint-Luc (aussi à Londres). En 1872, un Conseil fédéral anglais fut organisé et reconnu par le Conseil général, et il élaborait un règlement fédéral. Mais quoique le Conseil fédéral eût été reconnu, et qu'il envoyât ses délégués au Conseil général, il était complètement tenu en tutelle par ce dernier ; c'était le Conseil général qui décidait, dans la pratique, qui devait siéger ou ne pas siéger dans le Conseil fédéral anglais. Il demanda et obtint l'exclusion de divers citoyens dont l'honnêteté et l'intégrité ne pouvaient être mises en doute, et lorsque le Conseil fédéral, mécontent de la conduite d'un de ses délégués au Conseil général, voulut le remplacer, le Conseil général le maintint dans sa charge. Pour en finir avec cet état de choses, le Conseil fédéral décida de convoquer un Congrès des Sections anglaises à Nottingham, mais là encore le Conseil général intervint : le sous-comité du Conseil général envoya à ce Congrès le citoyen Dupont, avec des instructions spéciales ; et celui-ci prit en effet part au Congrès comme délégué de la Société des briquetiers de Manchester ; mais le mandat qu'il présentait ne portait ni la signature du secrétaire de cette Société, ni le timbre officiel. En outre, certaines personnes avaient écrit à la Section de Manchester pour lui recommander d'envoyer le plus grand nombre possible de délégués, et de tâcher d'obtenir que le Conseil fédéral fût placé à Manchester, la chose étant, disait-on, indispensable. La seconde partie du complot échoua, et le Conseil fédéral fut maintenu à Londres ; mais le Conseil général ne discontinua pas de s'ingérer dans ses affaires.

Sur ces entrefaites, un publiciste anglais, M. Riley, entreprit la publication d'un journal qu'il appela l'*International Herald*, et il essaya d'obtenir qu'il fût adopté comme l'organe officiel du Conseil général. Son offre, combattue par Engels, fut rejetée ; bien plus, le Conseil général, dans un document public, répudia formellement l'*International Herald* ; ce document fut rédigé par Marx et Engels ; ce dernier parla toujours du journal de M. Riley dans les termes les plus méprisants, et fit son possible pour le tuer. M. Riley s'était aussi adressé aux membres du Conseil fédéral anglais, et les avait priés d'appuyer son entreprise ; ceux-ci, en particulier Hales et Roach, firent tout ce qu'ils pu-

rent pour soutenir et répandre le nouveau journal, et l'*International Herald* fut même adopté comme l'organe officiel du Conseil fédéral, avec ces conditions que le Conseil fédéral aurait la direction de toute la partie du journal relative à l'Internationale, mais ne s'occuperait pas du reste de la rédaction. En juin 1872, M. Riley annonça qu'il n'avait pas de ressources suffisantes pour continuer son journal. Là-dessus une société par actions se constitua pour venir à son aide, sous la présidence du citoyen Hales ; un prospectus fut imprimé *aux frais du Conseil fédéral*, et des fonds furent souscrits et versés. Tout à coup, M. Riley annonça qu'il venait de prendre des arrangements particuliers à l'égard du journal, et qu'il n'avait plus besoin d'actionnaires ; il promit en même temps de rendre les fonds qu'il avait reçus ; mais jusqu'à présent il ne l'a pas fait.

Dans la séance du Conseil fédéral du 25 novembre 1872, l'attention du Conseil fut appelée sur un compte-rendu inséré dans l'*International Herald*, au sujet d'une conférence donnée sur l'Internationale par M. De Morgan à Nottingham ; ce compte-rendu contenait plusieurs assertions complètement absurdes. Dans le cours du débat, M. Riley dit : « Je proteste contre cette discussion ; le Conseil n'a rien à faire avec ce qui paraît dans le journal. » Le citoyen Hales répondit : « Si nous n'avons rien à faire avec ce qui paraît dans notre organe officiel, je proposerai qu'il cesse d'être notre organe officiel. » Le citoyen Riley dit alors : « Je n'attendrai pas votre décision ; j'effacerai moi-même ces mots du titre ; je pourrai alors insérer ce que je voudrai, et cela m'en vaudra beaucoup mieux. » La semaine suivante, en effet, il enleva du journal les mots *organe officiel du Conseil fédéral anglais de l'Internationale*. — C'est ainsi que l'*International Herald* a cessé d'être l'organe des internationaux anglais.

Voici, pour terminer, des détails édifiants sur les dernières manœuvres des marxistes. Le Conseil fédéral anglais se réunissait au n° 7, Red Lion Court, dans une chambre appartenant à l'éditeur de l'*International Herald*. Il fallait payer 5 shillings par semaine pour la location de cette chambre. Le Conseil fédéral chargea le citoyen Hales de payer cette location ; il devait être remboursé chaque fois par les membres du Conseil. Au bout de quelques semaines, le citoyen Hales trouva que certains délégués mettaient trop peu de bonne volonté à faire leur quote-part des frais ; il annonça donc au Conseil qu'il déclinaient pour l'avenir toute responsabilité dans le paiement de la chambre. Le Conseil se sépara sans avoir rien décidé à ce sujet, et la clef du local fut rendue au propriétaire. C'était le 5 décembre 1872. — Or il paraît que quelques jours après, quelques membres de la minorité du Conseil obtinrent, par un moyen ou par un autre, la clef de la chambre, et ils y convoquèrent, le 19 décembre, une réunion composée exclusivement de la minorité. Dans cette réunion, paraît-il, on renouvela le bureau, et on rédigea une circulaire informant les Sections que le citoyen Hales avait été destitué de son office de secrétaire-correspondant. En outre, pour éviter la présence des membres de la majorité, on décida de changer le jour des réunions, et de le fixer au lundi. Cet arrangement devait rester secret ; mais M. Riley en ayant prévenu par lettre le citoyen Bennett, en l'invitant aux réunions de la minorité, l'affaire fut

connue par là. Tous les membres du Conseil furent alors prévenus, et le lundi suivant ils vinrent en grand nombre ; les organisateurs du complot constatèrent, à leur grand chagrin, qu'il y avait plus de monde qu'ils n'eussent désiré. Ils restèrent sur la porte, ne sachant quel parti prendre. Les membres qui étaient venus pour discuter et voter loyalement entrèrent, bien résolus à tenir une séance. Le citoyen Grout fut élu président, et réclama le procès-verbal. Personne ne répondit, bien que le secrétaire, le citoyen Mitchell, fût en bas. On demanda au citoyen Hills, qui était présent, et qui avait assisté à la séance du 19, d'en donner de mémoire un résumé. Il le fit, et déclara entre autres qu'il avait été décidé de convoquer une réunion pour ce soir-là, et que c'était en vertu de cette convocation qu'il était venu. La résolution suivante fut alors proposée et votée à l'unanimité : « Toutes les » décisions prises dans la séance du 19 décembre » sont annulées, à l'exception de celle concernant » le changement des jours de réunion. » Sur ces entrefaites, le citoyen Mitchell entra et prit sa place. On lui demanda de lire le procès-verbal de la séance précédente ; il répondit qu'il ne l'avait pas apporté avec lui. On l'invita alors à donner de mémoire un résumé. Il s'y refusa, disant « qu'il ne se rappelait de rien ». Le Conseil poursuivit alors ses délibérations, décida la convocation d'un Congrès pour le 26 janvier 1873, et nomma une Commission exécutive de six membres chargée d'organiser le Congrès. Cette Commission fut composée des citoyens Foster, Pape, Jung, Hales, Mayo et Grout. Puis le Conseil se sépara après avoir voté une dernière résolution portant que « le bail de la chambre au n° 7, Red Lion Court, était définitivement résilié, et que le Conseil fédéral ne se réunirait plus jusqu'au Congrès. » En exécution de cette résolution, deux membres du Conseil se rendirent auprès du propriétaire pour la lui communiquer ; ils lui demandèrent en même temps de remettre au citoyen Hales, secrétaire-correspondant, les lettres qui pourraient arriver à l'adresse du secrétaire du Conseil. Le propriétaire s'y refusa, disant que M. Riley l'avait prévenu de ne rien écouter de ce que Hales pourrait lui dire.

Tel est le résumé de ce document qui jette une lumière inattendue sur certains agissements malpropres du parti autoritaire. L'appel du Conseil fédéral anglais est signé des six membres de la Commission exécutive : Jung, Mayo, Pape, Foster, Grout et Hales.

Nous ignorons encore si le Congrès du 26 janvier a pu avoir lieu au jour fixé, et quels ont pu être ses résultats. Nous espérons pouvoir renseigner nos lecteurs à ce sujet dans notre prochain numéro.

L'Internationale en Amérique

(Suite de la lettre du citoyen Hubert.)

» Un jour, les citoyens *Sorge* et *Starke* vinrent à une séance de notre Section, à titre de délégués d'une section allemande de New-York. Leur présence nous fit plaisir ; il y eut ensuite des visites de part et d'autre ; et enfin ils nous proposèrent de fonder un Conseil fédéral. Il y avait alors trois Sections de l'internationale ici : la nôtre, la Section

allemande, et une Section tchèque. Je fus délégué par ma Section, *Sorge* par la sienne, et *V. Jandus* par la Section tchèque. Notre première réunion eut lieu chez ce dernier, la veille ou le jour même de Noël 1870. Chacun de nous exposa ses vues sur le but de l'Internationale, et chacun parut satisfait des principes émis par les deux autres ; aussi nous décidâmes que le Conseil fédéral était constitué dès ce moment. Nous donnâmes des numéros d'ordre à nos Sections : *Sorge* prit pour la sienne le n° 1, la mienne eut le n° 2, et la Section tchèque le n° 3. Nous nous répartîmes ensuite les fonctions : *Sorge* fut secrétaire-correspondant, il parle trois langues ; *V. Jandus* fut secrétaire des séances, et je fus trésorier.

» Quelques jours après deux nouveaux délégués vinrent se joindre à nous, comme représentants de deux Sections de Chicago, qui furent inscrites sous les numéros 4 et 5 ; l'un était *Starke*, l'autre était *Conrad Carl*. Ce dernier, quoique peu connu en général, est le roi, le chef, celui qui fait agir tous les autres, *Sorge* y compris. Il est le *Karl Marx* des communistes allemands aux Etats-Unis ; ses décisions font loi. *Sorge* était son adjudant, et *Starke* son caporal. J'étais le seul Français au Conseil ; *Starke* est Suisse.

» Vient ensuite un autre délégué allemand, pour une Section qui reçut le n° 6 ; c'était *E. Grosse*, peu aimé, sinon détesté par le général *Carl* ; il avait le malheur d'avoir des vues et des tendances tant soit peu plus libérales que celles de mes collègues ; ses idées se rapprochaient des miennes, et par conséquent nous votions ensemble très souvent ; mais nous devions plus tard être châtiés de notre témérité d'oser avoir une opinion indépendante.

» *John Devoy*, ex-prisonnier politique libéré, nous joignit ensuite comme délégué d'une Section irlandaise, n° 7 ; c'était un jeune homme de bon cœur et dévoué, mais un peu catholique, comme presque tous les membres de sa Section. — Puis vint le citoyen *Ruppel* pour la Section n° 8, allemande, de *Williamsburgh* (ville en face de New-York, séparée de nous par une rivière). C'est un très bon homme, mais qui avait quelques petites obligations personnelles envers *Sorge*, relativement à un emploi que ce dernier lui avait procuré ou devait lui procurer, affaire de pain. Je n'ai su cela que longtemps après. Tantôt il votait avec nous, tantôt avec le général. Nous étions donc trois contre cinq.

» Vient ensuite *T.-H. Banks*, peintre en bâtiment, délégué de la première Section composée d'Américains indigènes, républicains radicaux ; elle porta le n° 9. C'est un jeune gaillard très robuste, taille 1 mètre 90 centimètres, qui n'a peur de personne, pas même de *Sorge*, qu'il appela un jour en pleine séance *Visil ours!* *Sorge* le regarda par dessus ses lunettes, et ne répondit rien ; mais il lui garda « un chien de sa chienne, » comme on dit dans mon pays. *Banks*, naturellement, se rangea de notre côté.

» Vint ensuite la Section 10, française, composée d'ouvriers sur bronze, mêlée de républicains et d'ex-bonapartistes. Le citoyen *Levièle*, membre actuel du Conseil général nommé par le Congrès de la Haye, est un de ces derniers ! Leur délégué votait avec nous ou contre nous, suivant les circonstances.

» Puis vint le citoyen *Filly* pour la Section 11,

très soumise et très en faveur, fort attachée à notre général.

» Vint ensuite la fameuse Section 12, dont le délégué était W. West, que vous avez pu voir au Congrès de la Haye. Il y avait de très belles intelligences dans cette Section. West, en véritable Américain, fit cause commune avec la minorité ; Sorge l'en châtiéra plus tard.

La Section n° 13, allemande, est très peu nombreuse, mais la qualité y remplace la quantité ; ses membres sont libres-penseurs et très socialistes ; leur délégué votait avec nous.

La Section n° 14, française, est de Saint-Louis. Elle est très bonne et libérale en sacrifices financiers. Son délégué était membre de la section 2. Sorge ne l'aimait pas beaucoup, parce qu'il lui faisait souvent opposition.

La Section n° 15, française, de la Nouvelle-Orléans, avait pour délégué D. Debuchy, membre aussi de la Section 2 ; c'était le plus socialiste et le plus instruit de tous les délégués au point de vue révolutionnaire. Nous votions ensemble.

Mais Sorge et Cie s'aperçoivent qu'ils vont être en minorité au Conseil. Vite du renfort. La section 16, de San Francisco, allemande, arrive à leur secours en la personne du délégué F. Bolte, membre de l'état-major du roi Carl, et maintenant membre du Conseil général.

Le jour de la réception de Bolte était celui d'une convocation extraordinaire pour lire une lettre du Conseil général de Londres, nous informant qu'une conférence aurait lieu à Londres en septembre 1871, au lieu d'un Congrès général. Cette séance étant spéciale, nous n'aurions pas dû nous occuper de la réception d'un délégué ; mais Sorge le voulut pour avoir une voix de plus pour voter la réponse à envoyer à Londres ; il remporta la victoire.

Quelques jours après vint la section 17, de Springfield (Illinois), française, délégué P. Laugrand, ancien collaborateur de Proudhon, et le plus anti-autoritaire du Conseil ; à lui seul il en valait deux des nôtres. Sorge avait trouvé en lui le plus rude de ses adversaires.

Il fut suivi du citoyen Daguenet, délégué de la Section 18, de Newark (à quelques lieues d'ici), et qui votait aussi avec nous.

Les autoritaires sont en minorité maintenant. Que vont-ils faire ?

La Section 19, française, de San Francisco, se fait représenter par un de ses membres qui vient habiter ici. C'est une voix de plus pour nous.

La Section 20, de Boston, composée d'Américains pur sang, libres-penseurs et radicaux, nous envoie le citoyen Ingall, homme très versé dans les études sociales, et membre de la section 9 de cette ville. Il vote avec nous.

La Section 21 est allemande, de Williamsburgh ; son délégué ne parle pas l'anglais, et ne peut comprendre les discussions ; il vote comme Sorge le dit.

La Section 22 se forme des membres les plus avancés de la Section 2, qui la quittent pour constituer cette nouvelle Section. Son délégué est le citoyen Constant, un Suisse, et naturellement il est des nôtres. Sorge et Cie sont ébahis de notre majorité.

La Section 23, composée de journalistes de Washington (la ville capitale), veut conserver l'incognito. Son délégué ne vient pas.

La Section 24, irlandaise, de New-York, est représentée par le citoyen W. J. Nicholson, un poli-

ticien, républicain et anti-catholique.

La Section 25, de Philadelphie, nous envoie comme délégué le citoyen Speyer, élève de Lassalle, jeune homme très dévoué à Sorge et Cie, et actuellement membre du Conseil général.

La Section 26, de Philadelphie, composée d'Américains, d'Anglais et d'Écossais, est une très bonne Section. Son délégué John Elliot, Américain, membre de la Section 9, est grandement antipathique à Sorge et Cie.

La Section 27, américaine, peu nombreuse, a pour délégué le citoyen Blood, membre de la Section 12, Américain, journaliste, homme très intelligent et opposé à Sorge.

Mais j'anticipe sur les événements, et il faut rétrograder un peu, pour raconter l'origine de nos divisions.

Le 25 septembre 1871, le citoyen West, délégué de la Section 12, publia un appel aux citoyens et aux amis de notre Association aux États-Unis. Je l'ai lu et l'ai traduit en français, et je n'y ai rien vu qui soit contraire au principe de notre Association. Mais comme Sorge voyait son parti en minorité, il lui fallait un prétexte pour disperser ses adversaires ; cet appel lui en fournit un. Il alla visiter plusieurs Sections et les indisposa contre West et contre la Section 12. Puis un jour, Sorge vint au Conseil présenter une protestation de la Section 1 contre la Section 12, en demandant que le Conseil adopte cette protestation. Il était aussi venu au sein de ma Section pour obtenir son adhésion ; plusieurs membres se laissèrent entraîner, mais la majorité de la Section 2 décida que son délégué se bornerait à protester d'une manière générale contre toute Section qui violerait les statuts et règlements généraux de l'Association, ce qui ne renfermait aucun blâme à l'adresse de la Section 12, attendu que son appel n'était pas déclaré contraire aux Statuts. Notre secrétaire me donna le texte de cette décision par écrit, et j'en fis lecture dans la séance du Conseil fédéral du 29 octobre 1871. Ce jour-là furent admises les Sections 25, 26 et 27, et dans cette même séance un vote de remerciement fut voté aux éditeurs du journal *Woodhull and Claflin*, pour services rendus à l'Internationale ; les délégués des Sections 12 et 27 étaient, l'un collaborateur, l'autre éditeur de ce journal.

Dans la même séance on entend les rapports des Sections, relativement à la protestation de la Section 1 ; plusieurs ne veulent pas s'en occuper, d'autres sont contre, d'autres n'en disent rien, et d'autres l'appuient. Nous allions passer au vote, lorsque le délégué de la Section 6, E. Grosse, propose, selon l'expression américaine, de *tabler* la protestation, c'est-à-dire, de la mettre de côté (1). C'est un incident inattendu. Sorge demande le vote par oui ou par non, en appelant chaque délégué selon son numéro, sur cette question : « Voulons-nous *tabler* la protestation de la Section 1 contre la Section 12 ? » Sorge, appelé le premier, vote *non*. Je venais ensuite, et ne sachant comment voter dans ce cas imprévu pour me conformer au mandat de ma Section, je consultai le président de la séance. Le président répondit que, puisque je n'avais reçu de ma Section aucune instruction à ce sujet, je pourrais voter oui ou non.

(1) Cela équivaut à ce qu'on appelle en français la *question préalable*.

(La suite au prochain numéro).